

Finances locales
Divers
N° 07.10.01

Séance du 18 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10 / 10 / 2017

FRAIS DU RPI ANNEE 2016 / 2017

Date d'affichage
19 / 10 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Vu le bilan du RPI ANOUX/ MAIRY- MAINVILLE pour l'année 2016 / 2017:

Dépenses ANOUX : 5 192, 85 euros
Dépenses MAIRY- MAINVILLE : 32 155, 37 euros
Total des dépenses : 37 348, 22 euros

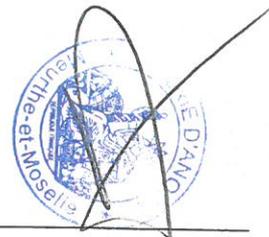
Nombres d'élèves :

ANOUX: 8
MAIRY- MAINVILLE: 36
EXTERIEUR : 7
Total : 51
Soit un coût de 732, 32 euros par enfant

Coût par village:

ANOUX : (732,32 X 8) + (732, 32 X3,5) = 8 421, 68 euros
MAIRY- MAINVILLE : (732, 32 X 36) + (732,32 X 3,5) = 28 926, 64euros

La commune d'ANOUX a cédé un tableau numérique à la commune de MAIRY- MAINVILLE pour une somme de 250 euros.



Finances locales
Divers
N° 07.10.03

Séance du 18 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10 / 10 / 2017

SACHETS DE LA SAINT NICOLAS

Date d'affichage
19 / 10 / 2017

Sur proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir à tous les enfants d'ANOUX âgés de 0 à 10 ans un sachet de friandises à l'occasion de la Saint Nicolas. Le prix unitaire sera de 6 euros.

et publication du :

.././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Finances locales
Divers
N° 07.10.04**

Séance du 18 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10 / 10 / 2017

**ORDURES MENAGERES DES
APPARTEMENTS COMMUNAUX**

Date d'affichage
19 / 10 / 2017

Vu que la commune s'est acquittée des ordures ménagères des appartements communaux.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide qu'il convient de les répartir entre les locataires des appartements, à savoir :

et publication du :

.././....

- au 1 place de la mairie : 94 euros
- au 1 rue des Vignottes (rez de chaussée et 1er étage) : 76, 50 euros

Il autorise Mr le Maire à émettre les titres correspondants;

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



**Institutions et
vie politique
Intercommunalité
N° 05.07.05**

Séance du 18 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10 / 10 / 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE CONFLUENCES ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Date d'affichage
19 / 10 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, validé le 13 septembre par la communauté de communes orne confluentes.

Vu que ce rapport attribue 64 109,42 euros de compensation à la commune d'ANOUX.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à son tour le rapport de la CLECT et autorise Mr le Maire à émettre le titre correspondant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Institutions et
vie politique
Intercommunalité
N° 05.07.06**

Séance du 18 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

<u>Date de convocation</u> 10 / 10 / 2017
--

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE
CONFLUENCES
APPROBATION DES STATUTS**

<u>Date d'affichage</u> 19 / 10 / 2017

Vu les statuts approuvés par la communauté de communes orne confluences le 26 septembre 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..

Vu que le conseil municipal d'ANOUX a trois mois à compter de cette date pour approuver à son tour ces statuts.

et publication du :

..../..

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable aux statuts de la communauté de communes orne confluences.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



**Domaine et patrimoine
Acquisition
N° 03.01.07**

Séance du 18 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10 / 10 / 2017

Date d'affichage
19 / 10 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./...

et publication du :

..J./...

ACQUISITION DES PARCELLES AB 160 et AB 161

Vu la délibération en date du 14 septembre autorisant Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour acquérir les parcelles AB 160 et AB 161 appartenant à Mme BAUER.

Vu l'accord de la propriétaire de vendre ses parcelles pour un montant total de 9 200 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à prendre contact avec le notaire pour finaliser la vente pour un montant de 9 200 euros + les frais de notaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

